

Séance du 24 Juillet 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juillet 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, M. Ugalde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à Mme Doucet-Joyé ; M. Jaussaud à M. Saussié ; M. Arandia à M. le Maire ; Mme Touraton à Mme Salducci ; M. Barrère à M. Ugalde.

EXCUSEES : Mme Chevrel, Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : FINANCES - Ligne de crédit de trésorerie.

M. SOROSTE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance du 31 mars 2008, vous avez accordé une délégation d'attributions à M. le Maire dans un certain nombre de domaines, dont la signature des contrats relatifs aux lignes de crédit de trésorerie.

En application de l'article L. 2122-22 du CGCT, il convient de préciser le montant maximum pouvant être négocié dans ce cadre. Ces dernières années, les contrats avaient été conclus pour un montant de dix millions d'euros (par an). Au vu de l'importance des flux de trésorerie constatés quotidiennement, ce montant est apparu parfois un peu limité et il est souhaitable de retenir un plafond supérieur.

Pour cette raison, je vous demande de fixer à quinze millions d'euros le montant maximum des contrats de ligne de crédit de trésorerie pouvant être conclus par Monsieur le Maire, sous la forme d'un ou plusieurs contrats annuels.

Adopté.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.